

ANNEXE DOSSIER DIAGNOSTICS

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, JM DIAG / ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 950905272

PROPRIETAIRE

Nom :

AVOVENTES.FR

MISSION

Ville :

93270 SEVRAN

DONNEUR D'ORDRE

Nom :

ETUDE DUBOIS

Adresse :

23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER

Ville :

93420 VILLEPINTE

MISSION

Type :

Appartement

Nbre pièces :

2

Lot :

35

Cadastre :

000AS271

Bâtiment :

A

Lot secondaire : 73

Porte :

36

Date de visite :

13/12/2023

Escalier :

Accompagnateur :

ETUDE DUBOIS
(MANDATAIRE)

Opérateur :

AVOVENTES.FR

Étage :

RDC

DIAGNOSTICS



Diagnostic électrique



Attestation de superficie "Loi Carrez"



Diagnostic DPE



État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

JM DIAG / AVOVENTES.FR
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : AVOVENTES.FR@bc2e.com
Web : https://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 80816821500024

Rapport

n° de rapport : 950905272
DDT : 1 sur 32



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), agissant à la demande de ETUDE DUBOIS, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 13/12/2023

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 13/12/2023

Cachet:



Signature :

Société

JM DIAG /
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Rapport

n° de rapport : 950905272
DDT : 2 sur 32



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.



Diagnostic électrique

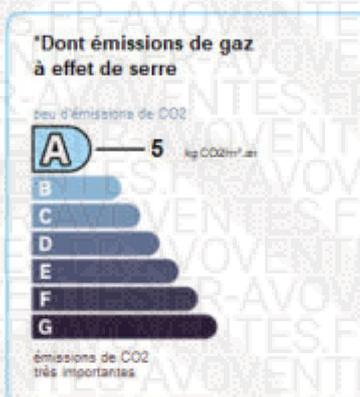
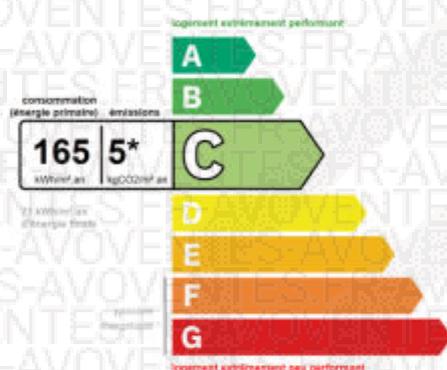
Diagnostic elec. n°1

L'installation intérieure électrique ne comporte aucune anomalie.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic DPE



Attestation de superficie "Loi Carrez"

La superficie privative (Loi Carrez) est : **48.33 m²**

Société

JM DIAG / avoventes.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventesfr@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Rapport

n° de rapport : 950905272
DDT : 3 sur 32



Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 950905272

 IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	

 1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Ville :	93270 SEVRAN

 2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	ETUDE DUBOIS
Adresse :	23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
Ville :	93420 VILLEPINTE
Tel :	
Mail :	
Qualité :	

 1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES					
Type :	Appartement	Nbre pièces :	2	Lot :	35
Cadastre :	000AS271	Bâtiment :	A	Lot secondaire :	73
Porte :	36	Date de visite :	13/12/2023	Escalier :	
Accompagnateur :	ETUDE DUBOIS (MANDATAIRE)	Opérateur :		Étage :	RDC
Référence client :		Bien meublé :	OUI		
Installation électrique alimentée : OUI		Mise hors tension de l'installation possible : OUI			
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Qualité du donneur d'ordre : Mandataire			
Année de construction : 2007		Année de l'installation électrique : Non communiquée			

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

L'installation intérieure électrique ne comporte aucune anomalie.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

JM DIAG / www.bc2e.com
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : bc2e@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 5
DDT : 4 sur 32



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

AVOVENTES.FR - membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur :

dont les compétences sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**,

numéro de certification **1215** le : 06/11/2019 jusqu'au : 05/11/2024

Nom et raison sociale de l'entreprise : **JM DIAG /**

Adresse de l'entreprise : **5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON**

N°siret : **80816821500024**

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : **ALLIANZ**

N° de police d'assurance : **62 490 415**

Date de validité : **31/12/2023**

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
néant	néant	néant	néant
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
néant	néant	néant	néant
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
néant	néant	néant	néant
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) AVERTISSEMENT : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations

Société

JM DIAG / avoventes.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 5
DDT : 5 sur 32



B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou publique et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou publique)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électrique qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier" ;
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée." ;
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible." ;
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé." ;
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement." ;
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électrique qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant

Société

JM DIAG / avoventes.fr
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes@bc2e.com
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
 ÉLECTRICITÉ : 3 sur 5
 DDT : 6 sur 32



- 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
- 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
- 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 15/45

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 30 A

Courant de réglage du compteur LINKY : 9 kVA

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

Néant

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
<p style="text-align: center;">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaul d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Prise de terre et installation de mise à la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaul d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;">Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels électriques présentant des risques contact direct</p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Piscine privée ou bassin de fontaine</p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

JM DIAG / jmdiag.fr
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : contact@jmdiag.fr
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
 Siret : 80816821500024



n° de rapport : 950905272
 ÉLECTRICITÉ : 4 sur 5
 DDT : 7 sur 32



L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 13/12/2023
État rédigé à : MONTESSON le : 13/12/2023
Nom : 

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

JM DIAG / avoventes.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes.fr@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5
DDT : 8 sur 32





Attestation de Superficie "Loi Carrez"

Loi Carrez : article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, décret n° 97/532 du 23 mai 1997 et par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 « Alur » ;

Conforme à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locaux et portant modification de la loi n° 89-1290 du 23 décembre 1986 modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

MISSION N° : 950905272

PROPRIETAIRE

Nom :

MISSION

Ville : 93270 SEVRAN

DONNEUR D'ORDRE

Nom :

ETUDE DUBOIS

Adresse :

23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER

Ville :

93420 VILLEPINTE

MISSION

Type : Appartement

Cadastre : 000AS271

Porte : 36

Accompagnateur : ETUDE DUBOIS
(MANDATAIRE)

Référence client :

Nbre pièces : 2

Bâtiment : A

Date de visite : 13/12/2023

Opérateur :

Lot : 35

Lot secondaire : 73

Escalier :

Étage : RDC

CONCLUSIONS

Je soussigné(e) atteste que :
La superficie privative (Loi Carrez) est : **48.33 m²**

Société

JM DIAG / avoventes@bc2e.com
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
LOI CARREZ : 1 sur 3
DDT : 9 sur 32



IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE :

du réseau BC2E
- JM DIAG / - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON

DÉTAIL DES SUPERFICIES :

Étage	Lot	Local	SUPERFICIE PRIVATIVE DE LOT(S) en m ²		
			Superficie privative « Loi Carrez »	Autres superficies exclues	Superficie HSP < 1.80M
RDC	35	Entrée	4.80	-	-
RDC	35	Salon / Séjour	21.34	-	-
RDC	35	Cuisine	7.77	-	-
RDC	35	WC	1.09	-	-
RDC	35	Salle de bain	2.85	-	-
RDC	35	Chambre	9.38	-	-
RDC	35	Placard	1.10	-	-
Totaux			48.33 m²	0.00 m²	0.00 m²

Surface totale au sol (Carrez et Hors Carrez) : 48.33 m²

JM DIAG / 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON, DECLARE qu'afin de satisfaire aux dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, la mission nous a été confiée afin de procéder au mesurage de la partie privative des biens ci-dessus désignés en vue de reporter sa superficie privative dans une promesse de vente ou d'achat ou dans un acte authentique de vente d'un ou plusieurs lots de copropriété ou d'une fraction de lot de copropriété.

Décret n° 67-223 du 17 mars 1967

art. 4-1 : « La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80m. »

art 4-2 : « Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. »

Extraits des dispositions d'ordre général selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10/07/65 :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un lot ou d'une fraction de lot mentionne la superficie de la partie privative de ce lot ou de cette fraction de lot ainsi que sa surface habitable. » (...)

« Les dispositions (...) ci-dessus ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement (...). »

Particularités liées à ce mesurage :

Néant

Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division n'ayant pas été fournis par le demandeur, cette attestation est délivrée sans avoir la possibilité de contrôler la conformité des désignations, la consistance du lot et ses limites physiques. N'ayant ni les moyens ni les compétences pour trancher sur la qualification des parties privatives et des parties communes, ni le signataire personne physique ni la personne morale à laquelle ce dernier appartient ne pourront être tenus pour responsables pour tout litige concernant la conformité des désignations, la consistance du lot, les limites physiques de ce dernier par rapport aux parties communes et à leurs éventuelles conséquences qui peuvent notamment concerner la superficie privative du lot et/ou sa surface habitable.

L'acte de propriété n'a pas été fourni.

Etablie le
13/12/2023

Cachet:

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
JM DIAG /

5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
06 62 15 32 85

Siret : 80816821500024 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

JM DIAG /
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail :
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
LOI CARREZ : 2 sur 3
DDT : 10 sur 32



Annexes Rapport



Société

JM DIAG / avoventes.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes.fr@bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
LOI CARREZ : 3 sur 3
DDT : 11 sur 32





Diagnostic de Performance Énergétique

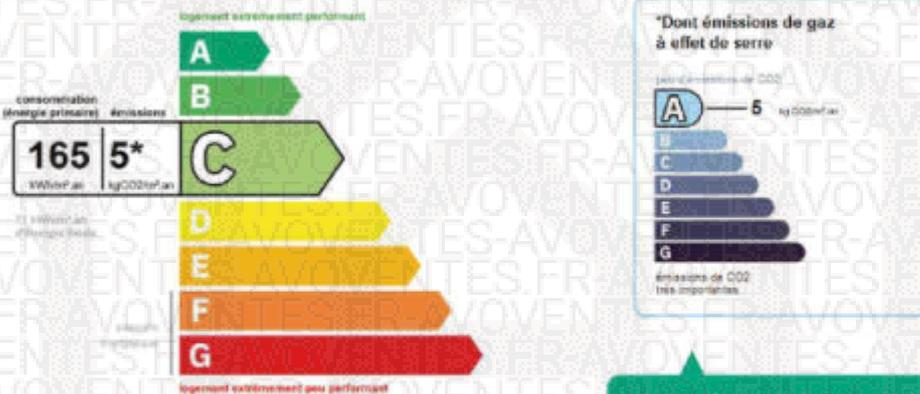
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2393E4302905A
 établi le : 21/11/2023
 valable jusqu'au : 20/11/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

mission : 950905272 Logement 001
 adresse : **1 Rue Mere Teresa, Lot : NC / Étage : RDC / Porte : 36, 93270 Sevrans**
 type de bien : Appartement
 année de construction : 2007
 surface habitable : **4R 33 m²**
 prc :
 adr :
 93 :

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6.

Ce logement émet 246 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1274 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fuel, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Ces coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Comment réduire ma facture d'énergie ?
 voir p.3

Informations diagnostiqueur
JM DIAG
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
 78360 MONTESSON
 diagnostiqueur @AVOVENTES.FR
 tel : 01 47 47 47 47
 @AVOVENTES.FR 2e.com
 de certification : 1215
 organisme de certification : GINGER CATED



[Signature]

À l'attention du client : Ce document est un extrait de la notice de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Gestion Énergétique des Bâtiments) intitulée « Diagnostic de Performance Énergétique des Logements ». Les données sont estimées en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste. Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste. Les données sont estimées en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

Société Scannez et téléchargez votre rapport Rapport

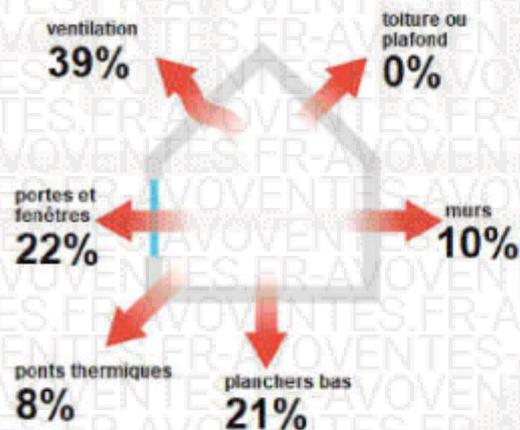
JM DIAG / @AVOVENTES.FR
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : @bc2e.com
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
 Siret : 80816821500024



n° de rapport : 950905272
 DPE : 1 sur 11
 DDT : 12 sur 32



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



- VMC à extraction et entrées d'air hygrorégulables (Hygro B) de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	⚡ électricité	3231 (1405 é.f.)	entre 220€ et 310€	40,4%
eau chaude sanitaire	⚡ électricité	4005 (1741 é.f.)	entre 270€ et 380€	50,1%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	⚡ électricité	210 (91 é.f.)	entre 10€ et 20€	2,6%
auxiliaires	⚡ électricité	555 (241 é.f.)	entre 30€ et 60€	6,9%
énergie totale pour les usages recensés		8002 kWh (3479 kWh é.f.)	entre 530€ et 770€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 96ℓ par jour.

- ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- ▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -29% sur votre facture **soit -75€ par an**



Si climatisation, température recommandée en été → 28°



Consommation recommandée → 96ℓ/jour d'eau chaude à 40°

- 40ℓ consommés en moins par jour,
- c'est -23% sur votre facture **soit -76€ par an**
- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Société

JM DIAG
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Ma
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
DPE : 3 sur 11
DDT : 14 sur 32



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Mur en béton banché Ep <=20cm Date des travaux d'isolation inconnue (ITI Sans retour d'isolant) Mur donnant sur l'extérieur	bonne
 plancher bas	- Dalle de béton date d'isolation inconnue Plancher donnant sur sous-sol	très bonne
 toiture/plafond	- Plafond mitoyen	
 portes et fenêtres	- Fen.bat./ocil, bois double vitrage(VIR) air 16mm Avec ferm.	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Panneau rayonnant électrique NFC, NF**, NF***
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B)de 2001 à 2012
 pilotage	- Equipement par pièce avec minimum de température



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

VMC	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction -> tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Société

JM DIAG / avoventes.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes@avoventes.fr | avoventes.fr
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
DPE : 5 sur 11
DDT : 16 sur 32



Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : à €

lot

description

performance recommandée

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 500 à 700€

lot

description

performance recommandée



Eau Chaude

Remplacement par un ballon NF B

Commentaires :

Du fait de la copropriété, il n'est pas possible d'installer une PAC et/ou un ballon d'ECS Thermodynamique et ainsi d'atteindre à minima la lettre B

Société

JM DIAG / avoventes.fr
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : avoventes.fr@bc2e.com
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



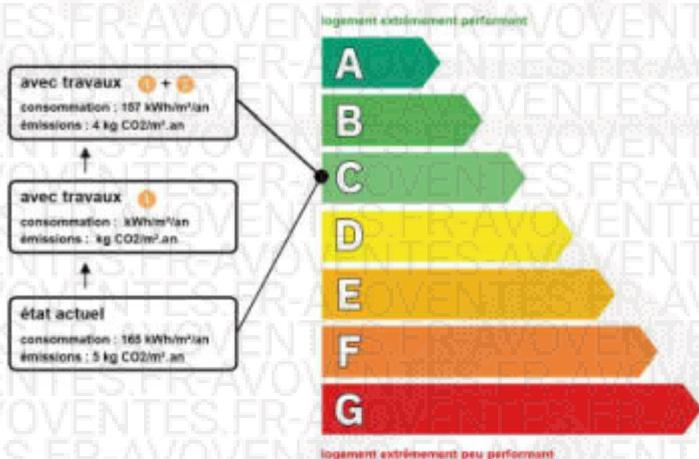
Rapport

n° de rapport : 950905272
 DPE : 6 sur 11
 DDT : 17 sur 32



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

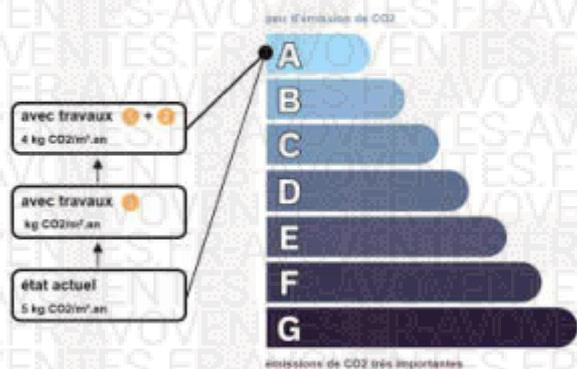
Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !
Contactez le conseiller France Rénov le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0908 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
france-renov.gouv.fr/aides

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par GINGER CATED, ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT

Référence du logiciel valide : **DPEWIN version V5**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2393E4302905A**

Date de visite du bien : **21/11/2023**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **000A5271**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur V1.4.25.1)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **AB6705966**

Propriétaire des installations communes :



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les éléments de performance énergétique des isolants et paroi n'ont pu être transmis par le propriétaire, de ce fait des valeurs par défaut défini par arrêté en fonction de l'année de construction ont été prises en compte. Par conséquent, un écart est possible entre l'utilisation réelle et l'estimation des consommations calculées par la méthode 3CL, cette méthode ne prend pas en compte l'usage réel du bien des occupants mais des conditions d'usages standardisées.

Commentaires :

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		93
Altitude	Donnée en ligne	46 m
Type de bâtiment	Observé/Mesuré	Appartement
Année de construction	Document fourni	2007
Surface habitable	Observé/Mesuré	48,33 m ²
Nombre de niveaux	Observé/Mesuré	1,0
Nombre de logement du bâtiment	Observé/Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé/Mesuré	2,50 m

Société

JM DIAG / www.jmdiag.fr
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : contact@jmdiag.fr | bc2e.com
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
 DPE : 8 sur 11
 DDT : 19 sur 32



Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	MUR EXT	surface	⤴ Observé/Mesuré	16,08 m ²
		type de local non chauffé adjacent	⤴ Observé/Mesuré	Extérieur
		matériau mur	⤴ Observé/Mesuré	Murs en béton banché
		épaisseur mur	⤴ Observé/Mesuré	20 cm
		état d'isolation	⤴ Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	⤴ Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	PLANCHER	surface	⤴ Observé/Mesuré	48,33 m ²
		type de local non chauffé adjacent	⤴ Observé/Mesuré	Sous-sol non chauffé
		type de plancher bas	⤴ Observé/Mesuré	Dalle béton
		périmètre de plancher bas	⤴ Observé/Mesuré	125 m
		état d'isolation	⤴ Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	⤴ Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	PLAFOND	surface	⤴ Observé/Mesuré	48,33 m ²
		type de local non chauffé adjacent	⤴ Observé/Mesuré	Local non déperditif
		état d'isolation	⤴ Observé/Mesuré	non isolé

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	Fenêtre	surface	⤴ Observé/Mesuré	3,33 m ²
		nombre	⤴ Observé/Mesuré	2
		type de vitrage	⤴ Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	⤴ Observé/Mesuré	16,0 mm
		présence couche peu émissive	⤴ Observé/Mesuré	oui
		gaz de remplissage	⤴ Observé/Mesuré	air sec
		inclinaison vitrage	⤴ Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	⤴ Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
		type ouverture	⤴ Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	⤴ Observé/Mesuré	Volet roulant PVC (e<=12mm)
		type de pose	⤴ Observé/Mesuré	Na Intérieur
		menuiserie avec joints	⤴ Observé/Mesuré	oui
		baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	⤴ Observé/Mesuré	3,33 m ²
		type de masque proche	⤴ Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	⤴ Observé/Mesuré	absence de masque lointain
		Fenêtre	surface	⤴ Observé/Mesuré
nombre	⤴ Observé/Mesuré		1	
type de vitrage	⤴ Observé/Mesuré		Double vitrage	
épaisseur lame d'air	⤴ Observé/Mesuré		16,0 mm	
présence couche peu émissive	⤴ Observé/Mesuré		oui	
gaz de remplissage	⤴ Observé/Mesuré	air sec		



Fiche technique du logement (suite)

inclinaison vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Pariol verticale >=75°
type menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
type ouverture	⌘	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
type volets	⌘	Observé/Mesuré	Volet roulant PVC (ec=12mm)
type de pose	⌘	Observé/Mesuré	Nu intérieur
menuiserie avec joints	⌘	Observé/Mesuré	oui
baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	⌘	Observé/Mesuré	4,44 m²
type de masque proche	⌘	Observé/Mesuré	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias Avancée entre 1m et 2m
type de masque lointain	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque lointain

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher bas
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,08
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	9,54 m
pont thermique 2	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher haut
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,27
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	9,54 m
pont thermique 3	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,41
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	2,5 m
pont thermique 4	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	11 m
	largeur du dormant menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	non
pont thermique 5	position menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	8,5 m
	largeur du dormant menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	5 cm
retour isolation autour menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	non	
position menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	en nu intérieur	

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	⌘ Observé/Mesuré	VMCSF Hygro B de 2001 à 2012
	année d'installation	⌘ Observé/Mesuré	Inconnue
	façades exposées	⌘ Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées



Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
	type de cascade	⌚ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
	type d'émetteur	⌚ Observé/Mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF**, NF***
	Année d'installation émetteur	⌚ Observé/Mesuré	Inconnue
	type de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	chauffage divisé
	type de régulation	⌚ Observé/Mesuré	oui
Equipement d'intermittence	⌚ Observé/Mesuré	par pièce avec minimum de température	

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	⌚ Observé/Mesuré	A accumulation
	catégorie de ballon	⌚ Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles
	Type de production	⌚ Observé/Mesuré	Électrique classique
	type d'installation	⌚ Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	⌚ Observé/Mesuré	2017
	volume de stockage	⌚ Observé/Mesuré	150,00 L
	pièces alimentées contiguës	⌚ Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS sont contiguës
	production hors volume habitable	⌚ Observé/Mesuré	En volume chauffé



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

1 Rue Mere Teresa 93270 SEVRAN

AS 271

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 13/12/2023
Valide jusqu'au : 13/06/2024
N° de commande : 480434
Adresse : 1 Rue Mere Teresa 93270 SEVRAN
Cadastre :
93071 000 AS 271
Commune : SEVRAN
Code postal : 93270
Code insee : 93071
Lat/Long : 48.939023399999996 , 2.531809648567842
Vendeur ou Bailleur :
Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1
Fiche radon

SEISME Niveau 1
Fiche seisme

ENG/PER Aucun

Récul du trait de côte Non concerné

Informatif : ERPS

BASOL 0

BRAS 5

ICPE 4

Seils Argiloux Moyen (1)

(1) Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel	[Approuvé] Le 20/03/1986 : Risques naturels Risques naturels -
Risques naturels	[Prescrit] Le 22/07/2001 : Risques naturels Risques naturels - Département [Prescrit] Le 22/07/2001 : Risques naturels Risques naturels -
Exposition	AS 271 NON
Risque naturel	[Approuvé] Le 20/03/1986 : Mouvement de terrain Mouvement de terrain -
Mouvement de terrain	[Prescrit] Le 22/07/2001 : Mouvement de terrain Mouvement de terrain - Département [Prescrit] Le 22/07/2001 : Mouvement de terrain Tassements différentiels - Département [Prescrit] Le 22/07/2001 : Mouvement de terrain Mouvement de terrain - [Approuvé] Le 18/04/1995 : Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (avris souterrain)
Exposition	AS 271 OUI
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier renseigné sur cette commune
Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique renseigné sur cette commune
INFORMATIONS LEGALES	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document. https://www.etat-risque.com/s/CVKWW

Un document sur les risques majeurs de Sevrans peut être consulté sur le site internet : www.sevrans.fr article 6125-201

1 / 9

Société

JM DIAG / contact@jmdiag.fr
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : contact@jmdiag.fr | bc2e.com
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905272
ERP : 1 sur 9
DDT : 23 sur 32



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Risques naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Adresse ou parcelles	Code postal ou Insee	Commune
1 Rue Mere Teresa 93270 SEVRAN	93270	SEVRAN

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR N

Prescrit	Approuvé	Date	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	22/07/2001	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

<input type="checkbox"/> inondation	<input type="checkbox"/> crue torrentielle	<input type="checkbox"/> mouvement de glissement	<input type="checkbox"/> sécheresse géotechnique	<input type="checkbox"/> avalanches
<input type="checkbox"/> cyclone	<input checked="" type="checkbox"/> mouvements de terrain	<input type="checkbox"/> volcan	<input type="checkbox"/> autres	<input type="checkbox"/> feux de forêt
<input type="checkbox"/> séisme				

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Prescrit	Approuvé	Date	Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

<input type="checkbox"/> mouvements de terrain	<input type="checkbox"/> autres
--	---------------------------------

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique	Effet thermique	Effet de surpression	Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de déplacement

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et onérosité, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE REGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 Très faible	zone 2 Faible	zone 3 Modérée	zone 4 Moyenne	zone 5 Forte
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATION RELATIVE A LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE REGLEMENTAIRE A POTENTIAL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISES PAR L'ASSURANCE SUITE A UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIERE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UNE ZONE EXPOSEE AU RECUIL DU TRAIT DE COTE (ZERTC)

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte

N/C*	à l'horizon de 30 ans	à l'horizon entre 30 et 100 ans	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
CAVOVENTES.FR	13/12/2023 / SEVRAN	

Etat des risques, pollutions et sols - en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement - MTECT / DGPR avril 2023



ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
1 Rue Mere Teresa 93270 SEVRAN	93270	SEVRAN

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	Oui	Non
Si oui, nom de l'aérodrome :	Révisé	Approuvé
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation	Oui	Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	zone A¹	zone B²	zone C³	zone D⁴
Aucun	Très forte	Forte	modérée	Faible

¹ (entre la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code d'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRESENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) à l'adresse suivante :

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :

peut être consulté à la mairie de la commune de : SEVRAN

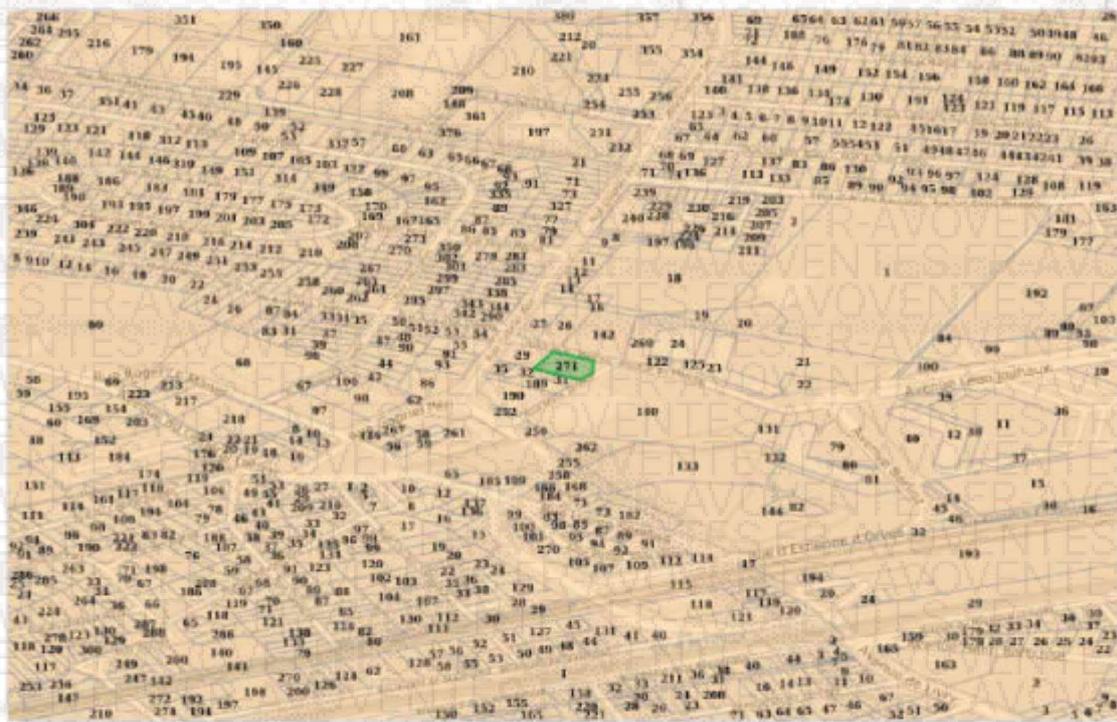
où est sis l'immeuble :

Wandeville en Bailleux @AVOVENTES.FR	Date / Lieu 13/12/2023 / SEVRAN	Acquéreur ou Locataire
---	------------------------------------	------------------------

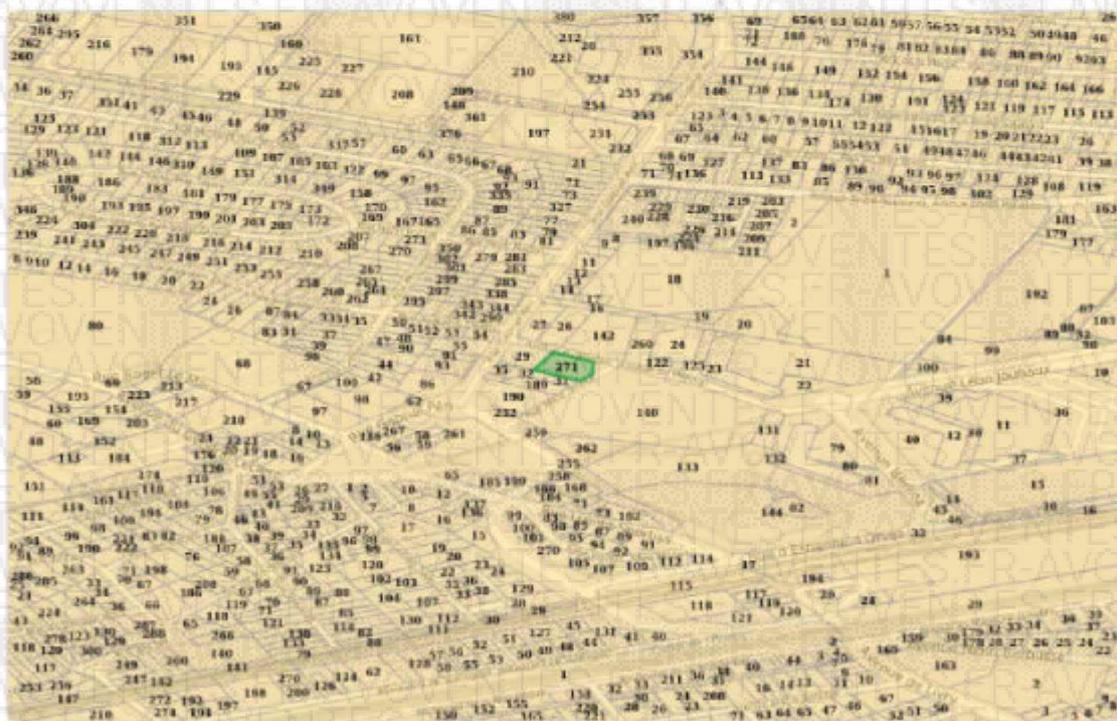
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>



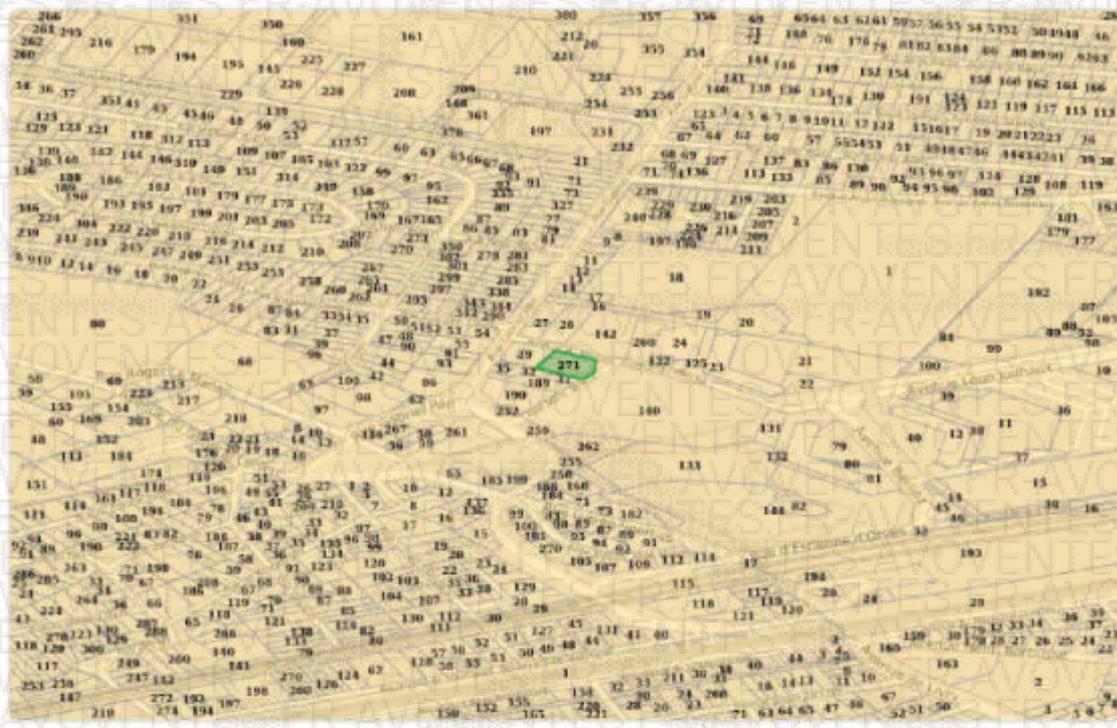
MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



MOUVEMENT DE TERRAIN (CARRIÈRES)



MOUVEMENT DE TERRAIN



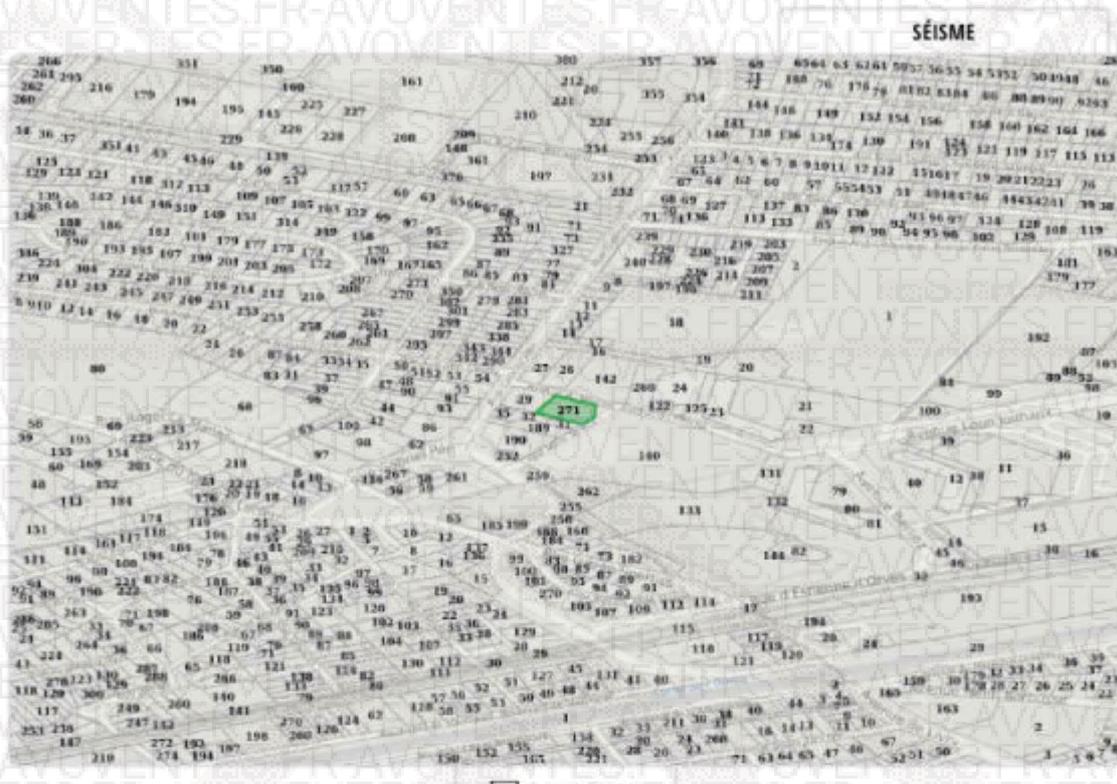
Zone de risque

RADON



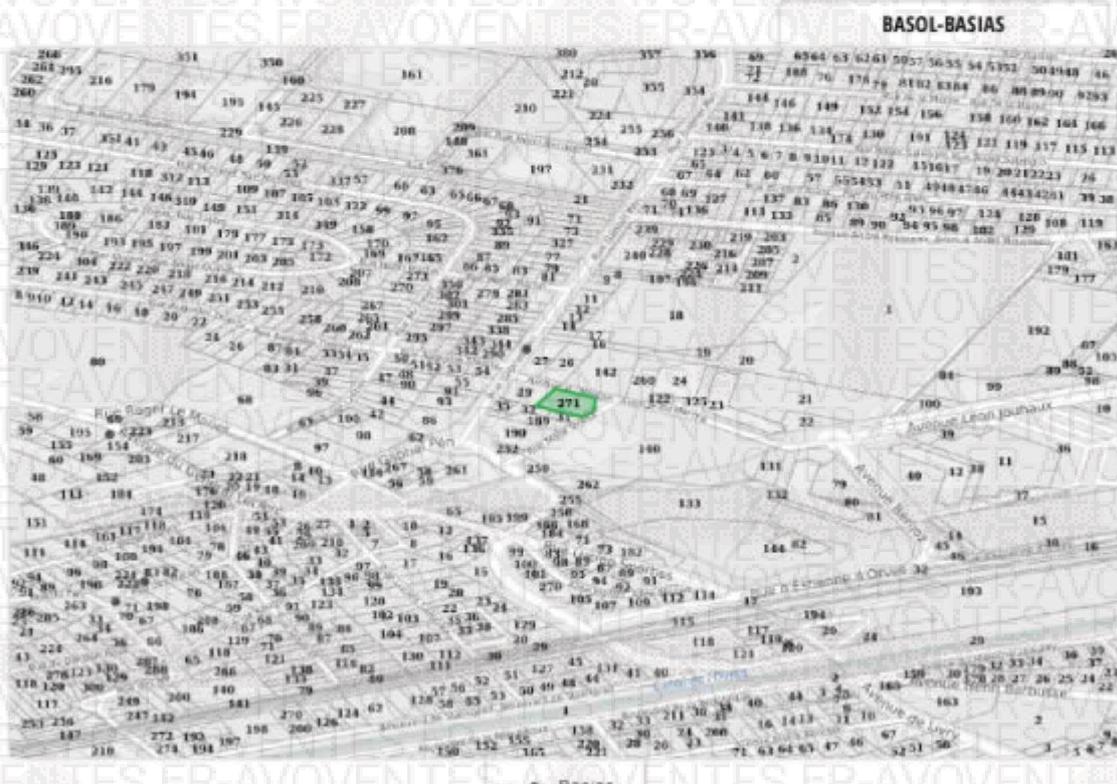
Niveau 1





SÈISME

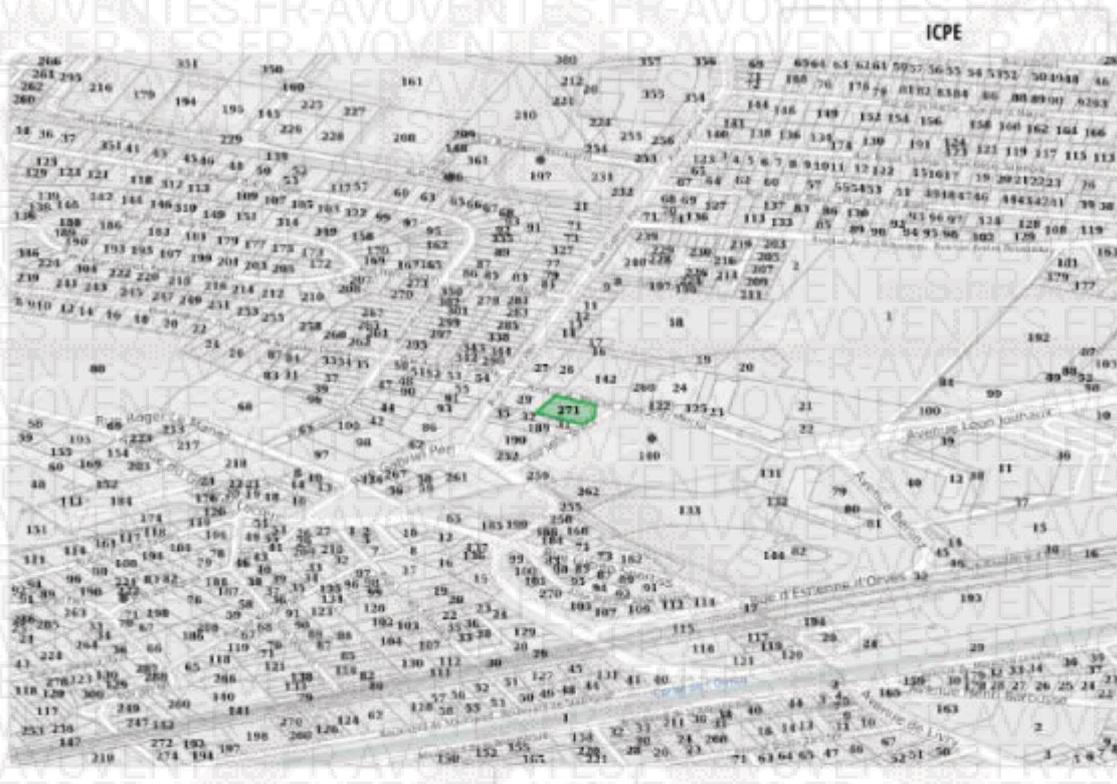
1 - Très faible



BASOL-BASIAS

• Basias







Non concerné

Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison sociale, Activité, Adresse	Distance
	GARAGE du PONT BLANC - RENAULT ; GARAGE du STADE - ALFA ROMEO.	67 mètres
	MOBILOIL FRANCAISE	301 mètres
	ATELIER SEVRAN AUTO	395 mètres
	RIPOLIN - GEORGET - FREITAG - VAN MOLDEREN	398 mètres
	Non indiqué	433 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison sociale, Activité, Adresse	Distance
0006522627	TMG DISTRIBUTION SEVRAN	53 mètres
0007405729	TRINE O SEVRAN	363 mètres
0007407217	LUARD Sevrans	385 mètres
0007405116	WOOF PEINTER BIKES SEVRAN	417 mètres



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.175-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble
1 Rue Mère Teresa 93270 SEVRAN
93270 SEVRAN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cocher les cases OUI ou NON

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Arrêts de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1983	26/08/1983	26/06/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/1990	27/06/1990	27/06/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/06/1989	30/06/1993	30/06/1993	24/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/1995	23/08/1995	23/08/1995	31/10/1995	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/1993	31/05/1997	31/05/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	26/12/1999	25/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/2001	27/06/2001	27/06/2001	19/12/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2013	19/06/2013	18/06/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	13/08/2014	01/09/2014	01/09/2014	19/02/2015	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/10/2015	31/12/2015	31/12/2015	04/05/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/2021	20/06/2021	20/06/2021	20/07/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/07/2021	13/07/2021	13/07/2021	28/09/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etablie :

13/12/2023

Cachet /Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

AVOVENTES.FR

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, cliquez ici pour consulter en préfecture sur internet, le dossier administratif de ces sinistres, le dossier administratif de reconnaissance de l'état de catastrophe, ou l'annuaire de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

www.pse29.fr



Attestations RCP et Certifications

du 01/01/2019 au 31/12/2019

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnosics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

us le numéro 1215

Certificat de compétences spécialisés de diagnostics suivantes :

C	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	Assurance de la qualité des travaux de travaux de maintenance de l'Etat de l'habitat individuel de diagnostic de performance énergétique	22/10/2019	31/12/2024
R	DPE	07/11/2019	06/11/2024
R	ELECTRICITE	05/11/2019	05/11/2024
R	GAZ	27/10/2019	26/10/2024
II	Plomb	26/11/2019	07/12/2024
C	TERMINES Méthode de bâtiment et d'ouvrage	25/11/2019	24/11/2024

Le lundi 29/11/2019



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Experts et des Services
 Attenuation RC Professionnelle Diagnostique Immobilier
 La Compagnie Allianz I.A.S. D. dont le siège social se situe au 1, cours Malesherbes - CS 90051 - 93038 PARIS LA DEFENSE Cedex
 542 132 315 RCS Nanterre attribué par :

IM DIAG
 5 RUE DU
 38480 MONTESSEON

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activité de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 192 480 415
 qui a pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat a pour objet de :
 satisfaire aux obligations définies par le foramen n° 2005-665 du 9 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-6 à L 271-8 du Code de la consommation et de l'habitat, ainsi que ses textes subséquents.

Garantie RC Professionnelle : 100 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance
 La présente attestation valide, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les sinistres sont garantis sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou homologués, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.S. D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une proposition d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.S. D. au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties applicables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (cessionnaires, héritiers, légataires, etc.).

Toute réclamation relative aux conditions et modalités de remboursement de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 19 décembre 2022
 Pour la Compagnie Allianz I.A.S. D.
 Par (signature)

(Signature)

IM DIAG
 5 Rue du
 38480 Montesson
 Société soumise au capital de 951 902 200 €
 Siège social : 5 cours Malesherbes - CS 90051 - 93038 Paris La Défense Cedex
 447 135 361 RCS Nanterre